

Soutien à l'UMR L2I (Laboratoire des 2 infinis)

**Commission de la recherche du Conseil académique
du 26 novembre 2019
Délibération 2019/11/CR-051**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-5, L.712-6-1 et L.712-7 ;

Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment son article 38 ;

Vu la décision du CNRS du 4 septembre 2019 portant création de la FRE2037 (Formation de recherche en évolution) intitulée Laboratoire des 2 infinis –Toulouse (L2IT) ;

Vu la délibération 2019/11/CA-110 du Conseil d'administration de l'UT3, en date du 4 novembre 2019, portant création de l'unité mixte de recherche des 2 infinis avec l'Institut National de Physique Nucléaire et de Physique des particules (IN2P3) du CNRS ;

Après en avoir délibéré, les membres de la Commission de la recherche se prononcent en faveur d'un soutien au L2I par une dotation annuelle de l'UT3 assortie d'un contrat doctoral avec une option de renouvellement d'un contrat doctoral par an sur 5 ans.

Toulouse, le 28 novembre 2019

La Présidente,

Régine André-Obrecht



Nombre de membres : 40
Nombre de membres présents ou représentés : 23

Nombre de voix favorables : 23
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0
Ne prend pas part au vote : 0